

# Mon recours à des avantages publics aura-t-il un impact sur mon statut d'immigration ?

## Que se passe-t-il actuellement ?

Certaines personnes craignent que le gouvernement fédéral ne change la règle de la « charge publique » (public charge). Cela pourrait rendre plus difficile l'obtention d'une carte verte pour certains immigrants aux États-Unis s'il est découvert qu'ils ont bénéficié de certaines formes de programmes d'avantages publics. Remarque : En date de 2024, la règle de la charge publique n'a **pas changé**.

## Ce changement pourrait-il avoir un impact sur ma situation ?

Si la règle de la charge publique change, consultez [nyc.gov/publiccharge](https://nyc.gov/publiccharge) pour prendre connaissance des informations les plus récentes. Même si la règle ne change pas, elle ne peut pas être appliquée à tous les immigrants. Par exemple, la règle de la charge publique ne peut pas être changée par le président des États-Unis pour s'appliquer aux personnes qui :

- Ont déposé une demande d'asile.
- Sont des réfugiés.
- Ont déposé une demande pour ou ont reçu la classification d'« immigrant mineur spécial » (Special Immigrant Juvenile).
- Ont déposé une demande pour ou ont reçu un visa U ou un visa T.
- Ont une carte verte et ont déposé une demande pour la naturalisation afin de devenir des citoyens des États-Unis.
- Appartiennent à une autre catégorie exemptée.

## Que dois-je faire maintenant ?

Vous n'êtes pas dans l'obligation d'arrêter le recours aux programmes d'avantages publics ou aux services municipaux dont vous ou les membres de votre famille avez besoin. Vous avez le droit d'obtenir des soins ou de l'aide sans crainte. À l'heure actuelle, la règle de la charge publique n'a pas changé. En outre, les règles concernant l'éligibilité aux services et aux avantages publics n'ont pas changé.

N'oubliez pas que la ville de New York offre des services sociaux ou de soins de santé gratuits ou peu chers à ses résidents. Ces services peuvent comprendre des soins de santé urgents et non urgents, une assurance maladie pour les enfants et certains adultes, une aide alimentaire, une protection des locataires, une protection des travailleurs, et une assistance juridique. Vous pouvez accéder à ces services municipaux quels que soient votre statut d'immigration, votre capacité à payer, votre statut d'emploi ou votre maîtrise de la langue anglaise.

Avant de prendre une décision quant à votre recours aux programmes d'avantages publics ou aux services municipaux, ou si vous avez des questions ou des inquiétudes, veuillez appeler la ligne d'assistance de la ville pour obtenir de plus amples informations. Vous pouvez appeler la Ligne d'assistance juridique pour l'immigration (Immigration Legal Support Hotline) du Bureau du maire en charge des questions d'immigration de la Ville de New York au 800-354-0365 du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00, ou appelez le **311** et dire « public charge » pour obtenir des conseils juridiques gratuits et fiables. Des services d'interprétation sont disponibles pour la ligne d'assistance et le **311**.